

### Mairie

☎ 02 98 91 08 07

Site internet :  
www.ploneis.com  
courriel :  
mairie@ploneis.com

### Heures d'ouverture au public :

Lundi, mercredi,  
jeudi et vendredi

9 h - 12 h

13 h 30 - 17 h

Mardi et samedi

9 h - 12 h

### Permanences du maire et des adjoints :

**Christian CORROLLER**  
Maire  
sur rendez-vous

**André LAUDEN**  
Adjoint à  
l'urbanisme, au PLU,  
à la voirie, aux travaux et à la  
gestion du patrimoine  
sur rendez-vous

**Christine FLOCHLAY**  
Adjointe à l'administration  
générale, à la vie associative  
et à la jeunesse  
sur rendez-vous

**Stéphane BARRÉ**  
Adjoint aux affaires scolaires  
et au numérique  
sur rendez-vous

**Marine LE BRIS**  
Adjointe aux affaires sociales  
et à la communication  
sur rendez-vous

**Vincent LE GUILLOU**  
Adjoint à la vie citoyenne  
et animation  
sur rendez-vous

## VIE MUNICIPALE

### ELECTIONS EUROPÉENNES DU DIMANCHE 9 JUIN 2024

#### Demande de procuration entièrement dématérialisée

Pour ces élections européennes, l'État va pour la première fois, tester une procédure de demande de procuration entièrement dématérialisée.

Rappelons en effet que depuis 2021, il existe une télé-procédure de demande de procuration, mais que celle-ci n'est que partielle : un électeur qui veut établir une procuration peut se rendre sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/> et y faire sa demande, à l'issue de laquelle un numéro de dossier lui est fourni. C'est là que s'arrête la dématérialisation : l'électeur doit ensuite se rendre physiquement dans un commissariat ou une gendarmerie, muni de son numéro de dossier, pour y prouver son identité. Ce n'est qu'après cette procédure de vérification que la demande de procuration est automatiquement transmise à la commune d'inscription de l'électeur.

**Pour les seules élections européennes de juin prochain**, une nouvelle étape va être franchie, puisque la vérification de l'identité au commissariat ou en gendarmerie n'est plus impérative : si l'électeur peut justifier de son identité en ligne, « à l'aide d'un moyen d'identification électronique fiable et certifié », comme FranceConnect ou l'identité numérique de La Poste, il est alors dispensé de se rendre au commissariat ou en gendarmerie. La procuration sera directement établie par le ministère de l'Intérieur et transmise à la commune.

Il restera à tirer le bilan de cette expérimentation en grandeur réelle, après les européennes, pour savoir si le dispositif est reproductible à d'autres scrutins.

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes, nés en février 2008, doivent se faire recenser à la mairie

**juste après leur date d'anniversaire.**

Présenter la pièce d'identité en cours de validité et le livret de famille.

### CAMPAGNE DE DÉRATISATION

La prochaine campagne de dératisation aura lieu sur l'ensemble de la commune le **vendredi 15 mars 2024.**

#### Mesures à respecter impérativement :

- le technicien interviendra uniquement en cas de présence avérée de rats et non en préventif,
- vous devez, au préalable, repérer le(s) rongeur(s) responsable(s) des nuisances,
- il n'y a pas d'horaires définis, vous devez être présent le jour de passage de la société,
- le technicien peut vous contacter à tout moment, merci de rester joignable.

Prestation sur mesure pour la mise en place d'une lutte efficace et adaptée répondant à toutes les normes réglementaires.

Inscriptions en mairie au 02 98 91 08 07 ou par mail : [mairie@ploneis.com](mailto:mairie@ploneis.com)



## QUIMPER GR EN FINISTÈRE EN REPRÉSENTATION À TI AN DOURIGOU



Le club de gymnastique rythmique, Quimper GR en Finistère a offert au public venu nombreux de magnifiques chorégraphies à l'occasion de leur spectacle de fin d'année le vendredi 22 décembre.

Tous les groupes loisirs et compétitifs étaient représentés, soit plus de 150 gymnastes maniant avec grâce et dextérité les cinq engins de la discipline : le ruban, le cerceau, le ballon, la corde et les massues.

Parmi les gymnastes présentes, cinq s'étaient qualifiées pour le championnat de France la semaine précédente.

Bravo pour toutes ces belles performances !

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES

L'APE du groupe scolaire Paul-Emile Victor organise son traditionnel Troc et puces le **dimanche 3 mars 2024**. Il attire désormais les foules.

Dès l'ouverture à 9 h et jusqu'à la fermeture à 17 h 30, venez chiner sur les étals installés dans la salle Ti an Dourigou à Plonéis, pour trouver un bel objet avec une âme et une histoire.

Vos trouvailles auront ensuite une jolie place dans vos maisons et ainsi une nouvelle vie. Venez donc vous faire plaisir pour pas cher ou simplement flâner entre les stands, à la recherche d'un peu de nostalgie et au profit de l'école afin de financer les projets pédagogiques pour les enfants.

L'équipe de l'APE vous attend nombreux pour cet événement incontournable dans la vie plonésienne depuis de nombreuses années.

Contact : [ape.ploneis@gmail.com](mailto:ape.ploneis@gmail.com) ou 06 17 42 23 78



## RELAIS PETITE ENFANCE DE QBO

Temps collectifs pour les assistantes maternelles de Plonéis et les enfants qu'elles accueillent :

- **jeudi 8 février : comme à la maison.**
- **jeudi 22 février : jeux d'encastrement.**

A la salle Ti an Dourigou, séances de 9 h 15 à 10 h 15 ou de 10 h 30 à 11 h 30, sur inscription.

Les animatrices sont disponibles pour recevoir les familles en recherche d'un mode d'accueil ainsi que pour répondre à leurs questions liées au contrat avec une assistante maternelle.

Renseignements du lundi au vendredi au 02 98 98 86 51 ou [rpe.ouest@quimper-bretagne-occidentale.bzh](mailto:rpe.ouest@quimper-bretagne-occidentale.bzh)



## ETOILE SPORTIVE PLONÉIS - LES MATCHS



D	ES PLONEIS A	
A	11/02	ES PLONÉIS
T		FC PEN HIR CAMARET
E	18/02	RC PORZAY
S		ES PLONÉIS

## ATOUT SPORT : VACANCES D'HIVER

Les coupons sont disponibles en mairie au prix unitaire de 1,60 €.

Le programme des activités est consultable sur le site internet de la commune ou sur l'application pour smartphone Citykomi.

**À VOUS DE JOUER !**

## LES ACTUALITÉS DE L'ULAMIR E BRO GLAZIK

33 rue Laennec - 29710 PLONEIS

☎ : 02 98 91 14 21 ou [contact@ulamir-ebg.org](mailto:contact@ulamir-ebg.org)



## EXPOSITION DE PEINTURES - GEORGES BENKOULA

L'ULAMIR e Bro Glazik vous propose de venir découvrir les peintures d'abstraction lyrique de Georges Benkoula **du 2 au 28 février dans le hall de l'Ulamir**.

Installé depuis 2 ans à Plonéis, M. Benkoula est originaire de Marseille et peint depuis l'enfance. Psychologue de métier, la peinture est pour lui un plaisir, une passion qui l'accompagne tout au long de sa vie et aujourd'hui encore.

Pour lui : "Tout tableau et donc toute peinture a ses limites, car en définitive c'est la taille du châssis qui les détermine. Aussi, plonger dans une perspective et se laisser porter au-delà de cet espace, toujours restreint, relève non pas de l'imagination ou du savoir-faire, mais de notre aléatoire, singulier et mystérieux accès à « l'imaginaire ».

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h



## VIE ASSOCIATIVE

### CAMPS AVENTURE - PRINTEMPS 2024

De nouvelles aventures pour cette année 2024 avec un **premier séjour** aux vacances de printemps **du lundi 22 au vendredi 26 avril** pour les jeunes de **9 à 16 ans**.

Destination le Morbihan sur la presqu'île de Quiberon, logement au centre Valentin Abeille face à l'océan, "Les pieds dans l'eau". Aperçu du programme : découverte de l'estran et pêche à pied, balade contes et légendes de la mer et découverte des dunes sauvages avec des intervenants professionnels.

Tarif entre 90 € et 300 € en fonction de vos revenus.

Plus d'informations auprès de Florence au 06 02 44 69 26 ou [camps.aventure@ulamir-ebg.org](mailto:camps.aventure@ulamir-ebg.org)

### L'ÉCHAPPÉE BELLE "ATELIER PARENTS/ENFANTS"



Les Échappées Belles sont des moments de jeux, de créativité et de complicité entre petits et grands !

**Mercredi 14 février 2024**  
**de 10 h 30 à 11 h 30, salle TAD**

Tarif : 1 € par enfant et par séance

Renseignements :

[contact@ulamir-ebg.org](mailto:contact@ulamir-ebg.org)

### RAPPEL : ACCUEILS DE LOISIRS DE GUENGAT ET PLUGUFFAN - Vacances d'hiver 2024

#### ALSH DE GUENGAT

#### ALSH DE PLUGUFFAN

Ouverts du lundi 26 février au vendredi 8 mars 2024

📞 : Florence au 06 95 53 65 07  
[alshguengat@ulamir-ebg.org](mailto:alshguengat@ulamir-ebg.org)

📞 : Sylviane au 06 95 55 79 75  
[alshpluguffan@ulamir-ebg.org](mailto:alshpluguffan@ulamir-ebg.org)

Permanence le mercredi 7 février  
de 16 h à 18 h 30

Permanence le mardi 6 février  
de 16 h à 18 h 30

**Inscriptions au plus tard le dimanche 11 février 2024.**

## ETAT CIVIL

### Nos pensées accompagnent la famille de :

- \* Alain PALUD, décédé le 19 décembre 2023
- \* Gérard GUILLOUX, décédé le 2 janvier 2024



*Ces publications s'inscrivent dans le respect de la vie privée et ont fait l'objet d'une autorisation écrite de la part des familles concernées.*

## VIE PAROISSIALE

### PAROISSE QUIMPER – SAINT-CORENTIN : COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES LOCALES

*Sainte-Claire de Penhars, Sainte-Bernadette, Plomelin, Pluguffan, Gourlizon, Guengat, Plogonnec, Plonéis*

#### MESSE DE L'ÉPIPHANIE A PLONÉIS

Dimanche 18 février 2024

11 h

## EN BREF...

### INSEE : ENQUÊTE SUR L'EMPLOI, LE CHÔMAGE ET L'INACTIVITÉ

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques effectue sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

Une enquêtrice de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés du **29 janvier au 18 février 2024** et sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

*Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.*

## TRI DES BIO DÉCHETS



À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le droit européen et la loi antigaspillage de 2020 généralisent le tri à la source des bio déchets pour les particuliers et les professionnels.

Afin de respecter cette obligation, l'agglomération proposera, dans les prochains mois, un panel de solutions adaptées à la situation géographique et au type d'habitat de chacun.

Avec un principe simple et vertueux : gérer et valoriser les bio déchets au plus près du lieu où ils sont produits.

### Quels sont les bio déchets concernés ?

**Les déchets alimentaires** : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

### Privilégier le tri à la source des bio déchets :

Quimper Bretagne Occidentale souhaite privilégier le tri à la source des bio déchets. Pour ce faire, elle va renforcer sa politique de mise à disposition de composteurs individuels sur l'ensemble de son territoire. Près de 4 000 seront déployés en deux ans. Leurs tarifs très avantageux, 5 € pour un composteur de 300 litres ou 10 € pour un composteur de 600 litres, permettront au plus grand nombre de s'équiper. Les habitants de l'agglomération peuvent s'inscrire sur le site internet de la collectivité afin de pouvoir en bénéficier : [www.qbo.bzh](http://www.qbo.bzh). Les personnes, ayant déjà profité de cette offre avant 2024, pourront en acquérir un deuxième.

Des composteurs collectifs vont également être mis en place dans différents quartiers des communes de QBO. Dans les autres secteurs du territoire et notamment les

centres-bourgs ou centres-villes, des abris bacs seront progressivement installés comme Points d'Apport Volontaire (PAV) dédiés aux bio déchets. Une solution déjà mise en oeuvre au centre-ville de Quimper et qui démontre sa pertinence.

Une fois collectés, ces bio déchets seront compostés sur une plateforme locale ou méthanisés.

Quimper Bretagne Occidentale poursuivra également sa distribution de bio-seaux pour permettre à chacun d'amener ses bio déchets jusqu'au Point d'apport volontaire dédié ou dans un composteur.

Elle mobilisera également ses éco-agents pour accompagner celles et ceux qui le souhaitent.

Enfin, Quimper Bretagne Occidentale proposera également une solution pour la gestion des bio déchets des professionnels de la restauration.

**Une question ?** Les éco-agents sont là pour vous répondre : par tél. 02 98 98 89 58 ou par mail à [dech@quimper.bzh](mailto:dech@quimper.bzh)

## COUP DE POUCE 16-29

### UNE AIDE FINANCIÈRE POUR ACCOMPAGNER LE PARCOURS PROFESSIONNEL DES JEUNES



Dans le cadre de sa politique jeunesse 16-29 ans, Quimper Bretagne Occidentale renouvelle le dispositif d'aides à la mobilité et à la formation à un job saisonnier. Un soutien concret et pratique pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes sur le territoire.

#### Comment candidater ?

L'aide s'adresse aux jeunes habitant le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, âgés de 16 à 29 ans, et inscrits dans un parcours professionnel : en poste, en alternance, en apprentissage ou en recherche active d'emploi.

Toutes les conditions, ainsi que le dossier de candidature à remplir, sont à consulter sur <https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/1952-coup-de-pouce-16-29.htm>

Chaque demande est étudiée en commission. L'attribution de l'aide sera notamment soumise à l'examen de l'avis d'imposition du foyer, le plafond de revenu fiscal par part étant fixé à 26 350 €.

Trois sessions d'inscriptions sont prévues en 2024 : clôtures le 8 mars, le 24 mai et le 25 octobre.

**Renseignements au 02 98 98 89 77**



## TROUVE TON PARASPORT

Deux plateformes numériques dédiées aux personnes en situation de handicap peuvent vous aider dans votre quête d'une activité sportive adaptée.

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) a lancé la plateforme digitale « Trouve ton parasport » afin de faciliter l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap.

Son objectif est de proposer des disciplines qui correspondent au mieux à la personne, selon différents indicateurs (les envies, le handicap, le type de pratique, les contre-indications, l'âge, les qualités physiques, les motivations).

Le moteur de recherche indique alors une liste de structures sélectionnées dans les annuaires des clubs fédéraux ou du Handiguide des sports, support lancé par le ministère des Sports fin 2019 et qui recense l'offre sportive adaptée à proximité de chez soi grâce à un système de géolocalisation.

### Le « Handiguide des sports »

Une fois trouvé son parasport, le Handiguide des sports prend le relais pour rechercher et trouver une activité sportive para-accueillante proche de son domicile.

De manière simple, ergonomique et accessible sous toute forme de terminal numérique, l'activité sportive la plus appropriée dans leur environnement de proximité, grâce au système de géolocalisation et l'indication des itinéraires d'accès aux structures sportives.

C'est le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques via le CESH (Centre d'Expertise Sport Handicaps) qui gère le Handiguide des sports.

## SENSIBILISATION AUX ESCROQUERIES AUX QR CODE (QUISHING)

Dans notre quotidien, le QR code simplifie la communication et l'information. Son utilisation est devenue quasi incontournable dans la restauration, la santé et bien d'autres domaines. Son fonctionnement est des plus simples. Un pictogramme sert de lien pour vous renvoyer vers une application, un programme ou un site. Les escrocs ont vite compris l'intérêt de naviguer dans le sillon de ce succès technologique.

La dangereuse particularité du QR code tient dans le fait qu'il échappe à la majorité des antivirus. Il devient alors possible pour les escrocs :

- de vous renvoyer vers un faux site
- d'infecter votre appareil
- de récupérer vos données personnelles ou financières

### Comment ça marche...



### Nos Conseils

- Vérifiez l'URL de la page web vers laquelle vous êtes dirigés.
- Méfiez-vous des indices comme un QR code sur un autocollant.

### Écoutez les victimes...



#### Loiret (45)

"Pour recharger ma voiture, je me suis stationné à une borne électrique. J'ai remarqué un QR code sur la borne de recharge avec un autocollant indiquant de scanner pour régler. Par la suite, j'ai été victime de plusieurs prélèvements frauduleux !"

#### Seine-et-Marne (77)

"J'ai retrouvé un avis de contravention sous mon essuie-glace. Pour régler il fallait scanner un QR code présent sur le papier et enregistrer les références de ma carte bancaire. En fait j'ai subi une dizaine de prélèvements frauduleux."

#### Haute-Garonne (31)

"Dans l'ascenseur au travail, il y avait une affiche pour un jeu permettant de gagner un voyage. J'ai scanné le QR code pour participer, on m'a demandé des informations et le numéro de ma carte bancaire, le jour même j'ai été victime de plusieurs prélèvements !"

#### Île-de-France (75)

"J'étais en terrasse d'un bar, j'ai passé ma commande via le QR code sur la table, mais ma commande n'est jamais arrivée au barman et ma carte a bien été débitée !"

## GESTION ACTIVE DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE - L'AGGLO SOUTIEN VOLTALIS

Quimper Bretagne Occidentale soutient l'initiative de la société française Voltalis, permettant aux 14 000 foyers du territoire chauffés à l'électricité, **de pouvoir bénéficier gratuitement d'un boîtier connecté de maîtrise de leur consommation électrique.**

Qu'ils soient locataires ou propriétaires, les habitants de l'Agglomération peuvent bénéficier de ce boîtier, installé en 2 h environ, par un technicien professionnel local. Pour en profiter, il suffit de contacter Voltalis et convenir d'un rendez-vous d'installation, au **02 44 19 84 62**, du lundi au samedi, de 9 h à 18 h ou **qbo@voltalis.com**. L'installation de ces boîtiers va permettre en année pleine une économie de production de l'ordre de 2 300 MWh d'électricité, soit la consommation annuelle d'environ 280 logements tout électrique (données Voltalis).

## INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est **un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel** qui résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Un signalement d'une intoxication a récemment été effectué au Centre Antipoison par une famille Plonésienne.

Et chaque année, 1 300 épisodes d'intoxications au CO survenus par accident et impliquant près de 3 000 personnes sont déclarés aux autorités sanitaires.

### Les intoxications au monoxyde de carbone résultent de plusieurs causes :

- \* Mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué ou mal dimensionné),
- \* Absence ou insuffisance de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées),
- \* Défaut d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude,
- \* Vétusté des appareils,
- \* Usage inapproprié de certains appareils, conçus exclusivement pour une utilisation en extérieur ou en appoint (appareils de chauffage d'appoint utilisés en continu par exemple, groupes électrogènes...),
- \* Incompatibilité des différentes installations présentes dans un même logement (exemple : foyer ouvert et chaudière).



### Quels sont les symptômes ?

Les maux de tête sont les symptômes les plus fréquents, ainsi que les vertiges ou une sensation de faiblesse musculaire. Les troubles digestifs peuvent être particulièrement trompeurs.

D'autres symptômes peuvent être rencontrés à des fréquences variables, notamment en cas d'intoxication plus importante : dyspnée, malaise, troubles de la vision, difficultés de concentration, troubles du comportement, douleurs dans la poitrine, confusion, convulsions. Une intoxication grave peut conduire au coma et au décès par défaillance cardiorespiratoire, parfois en quelques minutes. Ces intoxications peuvent entraîner des séquelles à vie.

### Que faire si on soupçonne une intoxication ?

- 1 - Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres,
- 2 - Arrêtez les appareils à combustion si possible,
- 3 - Evacuez les locaux et bâtiments,
- 4 - Appelez les secours :
  - 112 : Numéro unique d'urgence européen
  - 18 : Les Sapeurs Pompiers
  - 15 : Le Samu
- 5 - Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou le centre antipoison.